

LA FDE 80 A VOS COTES POUR METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Après 18 mois de hausses presque continues des prix du gaz et de l'électricité, les collectivités comme les autres clients, sont confrontées à une situation inédite avec d'une part, une hausse sans précédent des factures énergétiques et d'autre part, des ressources incertaines à l'approche de l'hiver le tout couplé à une inflation grandissante. Avec des finances déjà contraintes et une réduction d'ores et déjà prévisible des dépenses d'investissements, les économies d'énergies sont désormais une priorité absolue notamment des acteurs publics.

Pour faire face à cet immense chantier dans des délais très contraints, la FDE 80 accompagne ses adhérents avec des outils d'efficacité énergétique, accessible dans le cadre du groupement de commandes.

Notre fédération propose à ses adhérents depuis plusieurs années de recourir aux conseillers en énergie partagés, avec des prestations et services adaptés, accessibles à des prix très compétitifs.

- ⇒ Elles visent d'abord les besoins du patrimoine existants : audits énergétiques, télégestion énergétique, schéma directeurs immobiliers et énergétiques, contrats de performances, prestation d'accompagnement au décret éco énergie tertiaire
- ⇒ Les prestations visent également la rénovation : de la programmation à la réception des travaux
- ⇒ Outils pour favoriser le recours aux énergies renouvelables : notes d'opportunité et études de faisabilité (solaire photovoltaïque, réseaux de chaleur, chaufferies)

L'urgence impose de trouver des solutions rapides et aussi de lancer des chantiers de maîtrise de la demande où la rentabilité intervient à plus long terme. Voici un panel de conseils....

Le bouclier tarifaire maintenu pour 2023

Le bouclier tarifaire qui limite la hausse des prix de l'électricité et du gaz pour les ménages et les petites collectivités (moins de 10 salariés et 2 millions d'€ de budget) sera maintenu en 2023. Selon le Gouvernement, sans cette mesure protectrice, la facture moyenne d'électricité d'un ménage aurait augmenté de 120€/mois en 2023 et de 180€ pour le gaz. Le chèque énergie sera également étendu à 40% des foyers sur la base des données déclarées auprès des services fiscaux

Le stockage GAZ au plus haut

En juin, l'Union européenne a adopté un règlement imposant aux Etats membres de remplir leurs capacités à hauteur de 80% minimum d'ici novembre. La France a reconstitué ses réserves en totalité. Toutefois la prudence est de mise car même remplies à 100% ; les capacités de stockage ne représentent qu'1/4 de la consommation annuelle Européenne.

Les conseillers en énergie de la FDE vous suggèrent :

CHAUFFAGE – VENTILATION DES BATIMENTS

- ⇒ Variation des températures de chauffage pour limiter les pertes d'Énergie entre périodes d'occupation et d'inoccupation (nuits, week-ends, vacances).
- ⇒ Désembouage des réseaux de chauffage et des radiateurs
Nettoyage des circuits pour éliminer les boues formées au cours du temps afin éviter la perturbation de la circulation d'eau chaude et le transfert de chaleur dans les radiateurs.
- ⇒ Calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sur ces zones déperditives.
- ⇒ Mise en place de robinets thermostatiques afin de maintenir une température de consigne réglementaire, tout en bénéficiant des apports gratuits en chaleur (apports usagers, ensoleillement, et matériels électrique).
- ⇒ Mise en place d'une programmation pour assurer la régulation centralisée des chaudières ou des radiateurs électriques. Les émetteurs de chaleur sont commandés par intermittences avec une ou des températures de consigne afin d'éviter les consommations inutiles.
- ⇒ Éviter les encombrements devant les radiateurs (meubles, stockage...) pour ne pas empêcher la diffusion de chaleur dans les locaux.
- ⇒ Nettoyer des caissons d'extraction et des composants du système de ventilation pour permettre le maintien des débits et la qualité de l'air intérieur.
- ⇒ Remplacer les filtres des systèmes de ventilation selon la périodicité recommandée par le fabricant pour améliorer les performances et la qualité de l'air intérieur.
- ⇒ Eteindre les systèmes de ventilation pour éviter les éventuelles surconsommations, notamment pendant les périodes d'inoccupation.

LES SYSTEMES D'ÉCLAIRAGE

- ⇒ Organisation des postes de travail en fonction de l'éclairage naturel : positionnement à proximité de l'éclairage naturel pour profiter au maximum de cet apport naturel, et perpendiculaire à celui-ci pour éviter l'éblouissement.

⇒ Réduire ou couper les éclairages publics

L'extinction durant 1h par jour d'un éclairage public à fonctionnement annuel procure 8% de gain, une coupure de 5 h équivaut à 40% de gains énergétiques.

⇒ Remplacer les éclairages publics sodium par des LEDs

Équivaut à une économie d'environ 50% de la facture énergétique et permet de mettre en place une baisse automatique de puissance lumineuse en cours de nuit.

⇒ Remplacer les sources (incandescentes, halogènes, fluo compactes, etc.) énergivores par des luminaires LED

⇒ Mise en place de détecteurs de présence dans les endroits où l'éclairage continu n'est pas utile (couloirs et sanitaires par exemple).

⇒ Mise en place d'un système de coupure automatique des éclairages lorsque les locaux ne sont pas occupés.

LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES / ELECTRONIQUES

⇒ Paramétrage d'une coupure pendant les périodes d'inoccupation via une horloge déportée sur le tableau électrique pour éviter les consommations résiduelles.

⇒ Mise en place de multiprises avec interrupteur ou des prises programmables avec horloge pour éviter les consommations inutiles pendant les périodes d'inoccupation.

IMPLICATION DES USAGERS

⇒ Associer les occupants dans la démarche de sobriété énergétique permet d'augmenter leur implication et la bonne réussite du projet. L'expérience montre que les actions impliquant les occupants peuvent générer une économie supplémentaire de 5 à 10 % par an. Les campagnes d'information et de sensibilisation sur la démarche prise par la commune [communication, organisation d'évènements conviviaux, fiches de sensibilisation...] sont fortement conseillées.

ORGANISATION DES BATIS

⇒ Optimisation des plannings d'utilisation des bâtiments par un regroupement spatial et temporel d'activités à l'échelle d'un bâtiment OU d'un type d'équipements.